

AUDITION DE TEMOIN (art. 177 CPP)

1 Audience du 16 mars 2015 à 9h10 au Ministère public central

2 Se présente sur convocation écrite, pour être entendue en qualité de témoin :

3 **BERNARD-REBOREDO Maria Josefa**, née le 25.08.1968, concierge, domiciliée Rue de
4 la Gare 1b, 1110 Morges.

5 En présence de Hélène SMITH, procureure
6 Corine SCHALLER, secrétaire
7 Me Robert FOX, défenseur de Jean-Pierre GOETSCHMANN
8 Me Anne Rebecca BULA, conseil de la partie plaignante
9

10 **Vos droits et obligations**

11 Vous êtes entendue en qualité de témoin dans le cadre de la
12 procédure pénale dirigée contre Jean-Pierre GOETSCHMANN à qui il est reproché
13 d'avoir disposé des meubles et objets appartenant à sa pupille, Agnes Rita
14 ROSENSTIEL, sans le consentement de celle-ci, sous mesure de curatelle de
15 représentation et de gestion, lui causant ce faisant un préjudice matériel et
16 immatériel important. Avez-vous pris connaissance et compris vos droits et
17 obligations, figurant sur le formulaire ci-joint ?

18 Oui.

19 Quels sont vos liens avec les personnes mentionnées ci-dessus ?
20 Etes-vous dans l'un des cas où vous pourriez refuser de témoigner?

21 Je n'ai pas de liens autres que professionnels.
22

23 Acceptez-vous de témoigner, étant rappelé que l'art. 307 CP
24 sanctionne un faux témoignage d'une peine privative de liberté de 5 ans ?

25 Oui.
26

27 **Audition sur les faits**

28 **Connaissez-vous Agnes Rita ROSENSTIEL ?**

29 J'étais sa concierge. J'ai donc eu affaire à elle pour différentes aides comme la lessive ou
30 le changement d'ampoule. Puis, depuis 2012, j'ai accepté de fonctionner comme

32 Comme elle avait un bracelet SECUTEL, j'avais un double de ses clés qui me permettait
33 d'entrer chez elle au cas où elle ne répondait plus au CMS de Morges.

34
35 **Que pouvez-vous dire à son sujet ?**

36 Mme ROSENSTIEL a toujours été très aimable avec moi, nous avons de bons rapports
37 courtois.

38
39 **Avez-vous eu des contacts avec elle les jours qui ont précédé son**
40 **admission en EMS, le jour de son admission, et les jours qui ont suivi ? Pouvez-**
41 **vous expliquer à quel sujet ?**

42 Le 28 janvier 2014, j'ai été informée que Mme ROSENSTIEL allait être placée en EMS.
43 M. GOETSCHMANN et Mme ROSENSTIEL se sont présentés à ma porte pour m'en
44 informer. C'est M. GOETSCHMANN qui a parlé tout le long. Mme ROSENSTIEL est
45 restée silencieuse. Cela m'a un peu étonnée qu'elle ne m'ait pas adressé la parole. Elle
46 avait l'air néanmoins calme. Elle ne m'en avait pas parlé auparavant. Le 3 février 2014, un
47 responsable de la gérance ainsi que deux maîtres d'état sont venus visiter l'appartement
48 en vue de rénovations. J'ai fait la visite avec eux. A ce moment-là, Mme ROSENSTIEL
49 est arrivée avec son curateur et l'épouse de celui-ci. Elle était très choquée de voir autant
50 de monde chez elle. Pour vous répondre, tout son mobilier était encore là. J'ai dû la
51 rassurer. A cette occasion, M. GOETSCHMANN m'a demandé s'il y avait encore des
52 dépendances de type galetas. D'après ce que j'ai compris après, elle venait pour prendre
53 quelques affaires. Le 4 février, je suis retournée à l'appartement avec
54 M. GOETSCHMANN, à sa demande. Comme j'avais les clés, c'est moi qui lui ai ouvert.
55 J'ignore s'il avait des clés. A cette occasion, j'ai fait plus ample connaissance. Il m'a dit
56 qu'il cherchait un acquéreur pour les meubles de Mme ROSENSTIEL et qu'il voulait faire
57 les choses au mieux dans son intérêt à elle. J'ai demandé si je pouvais acquérir certains
58 meubles. Il s'agissait du secrétaire, de deux tables gigognes, une lampe, la table de la
59 cuisine et quelques étagères. Il m'a demandé si j'étais intéressée à faire le nettoyage de
60 l'appartement. J'ai répondu que oui dans la mesure où cela me permettrait de compenser
61 mes heures avec le prix des meubles. Comme il ne connaissait pas le prix du marché, il
62 m'a dit qu'il continuait à faire des recherches d'acquéreurs, qu'il allait se renseigner sur
63 les prix et qu'il allait me recontacter. Nous nous sommes quittés sans accord formel. Pour
64 vous répondre, nous n'avons articulé aucun prix. Pour vous répondre, je n'avais jamais
65 discuté de l'achat du secrétaire ni des autres meubles par le passé avec Mme
66 ROSENSTIEL, parce que je ne savais pas qu'elle allait quitter son appartement. Elle ne
67 m'avait jamais parlé non plus de vendre ses meubles. Le 5 février 2014,
68 M. GOETSCHMANN est revenu me présenter le brocanteur qui avait acquis les meubles
69 de l'appartement et qui procéderait au déménagement des meubles et à leur liquidation. Il

70 m'a informée qu'il me vendait les deux tables gigognes au prix de CHF 150.- pièce. J'ai
71 demandé ce qu'il en était du secrétaire. Il m'a dit que le brocanteur l'avait déjà acheté. J'ai
72 demandé le prix. Il m'a répondu que c'était indiscret, mais j'ai su après de sa part ou celle
73 du brocanteur qu'il avait été cédé pour CHF 1'500.-. M. GOETSCHMANN a ajouté dans la
74 foulée que de toute façon c'était trop cher pour moi. Je l'ai mal pris. Un moment plus tard,
75 j'ai donc appelé M. GOETSCHMANN à son domicile pour lui dire que je refusais d'acheter
76 les tables gigognes, que je renonçais au nettoyage de l'appartement et que je renonçais à
77 chercher un acquéreur pour le sèche-linge. Pour vous répondre, je n'ai pas eu l'intention
78 de l'acheter au brocanteur, parce qu'il m'aurait coûté plus cher que directement à
79 M. GOETSCHMANN. Pour vous répondre, j'aurais été prête à l'acheter pour CHF 1'500.-,
80 mais cela aurait été le grand maximum. J'aurais dû renoncer à autre chose.

81

Avez-vous eu des contacts avec Mme ROSENSTIEL depuis lors ?

82

83 Oui, je l'ai revue à plusieurs reprises. Je lui rends visite environ une fois par semaine.
84 C'est à ces occasions que je lui ai appris l'anecdote autour de l'achat de son mobilier.

85

**Après son admission à l'EMS, Mme ROSENSTIEL est-elle revenue
86 seule vous voir pour monter à son appartement ?**

87

88 Oui. Le 14 février, l'anniversaire de ses nonante ans approchaient et elle voulait prendre
89 son courrier dans sa boîte à lettres. Nous avons constaté qu'il avait déjà été détourné.
90 Elle en a profité pour me demander de l'accompagner à son appartement au moyen de
91 ma clé. Nous avons trouvé l'appartement vide, ce qui l'a choquée. Pour vous répondre,
92 elle ne s'est pas plainte du fait qu'elle n'avait plus de clé. Je signale qu'elle n'a jamais
93 reçu ses cartes postales d'anniversaire.

94

Avez-vous autre chose à ajouter ?

95

96 Mme ROSENSTIEL m'a dit qu'elle regrettait de ne plus avoir ses albums photos de
97 famille ainsi que sa correspondance, ce d'autant qu'elle vient de perdre son frère.

98

Questions complémentaires

99

Questions de Me BULA :

100

**Est-ce que vous savez combien de fois depuis le 28 janvier Mme
101 ROSENSTIEL s'est rendue à son appartement avec M. GOETSCHMANN ?**

102

103 La seule fois dont j'ai été témoin, c'est le 3 février, en présence de la gérance.

104

Aviez-vous un acquéreur pour le sèche-linge ?

105

106 Un locataire s'était montré intéressé mais ne m'avait pas donné de réponse définitive.

107

108 Pour l'acquisition du secrétaire, jusqu'à combien auriez-vous été
109 prête à payer, après déduction des heures de nettoyage ?
110 J'avais estimé environ 16 heures de travail à CHF 30.--, soit CHF 480.-. J'étais donc prête
111 à payer le secrétaire CHF 1'020.-.

112

113 **M. GOETSCHMANN vous a-t-il demandé de faire une offre pour la**
114 **reprise du mobilier ?**

115 Non. Comme je vous l'ai dit, il était dans une démarche de recherche de meilleures offres
116 et j'avais bien compris qu'il ne pouvait pas me garantir l'achat de ce mobilier.

117

118 **Savez-vous si Mme ROSENSTIEL était au courant de cette vente de**
119 **mobilier ?**

120 Non. C'est après coup que j'ai su qu'elle n'avait pas collaboré à la vente de son mobilier.
121 J'ai donc été contente de n'avoir pas pris part à tout cela. Pour répondre à Me BULA,
122 c'est le 14 février, lorsque je suis retournée à l'appartement avec elle, que j'ai compris
123 qu'elle n'était pas au courant.

124 Je précise ici que Mme ROSENSTIEL est revenue me demander la clé le 16 février avec
125 une connaissance pour lui montrer que son appartement avait bel et bien été vidé.

126

127 **Depuis combien d'années connaissez-vous Mme ROSENSTIEL ?**

128 Elle était locataire depuis huit ans.

129

130 **Que pouvez-vous dire sur l'état de Mme ROSENSTIEL au moment**
131 **où elle s'est aperçue que son appartement avait été vidé ?**

132 Elle est restée sans voix. Elle n'a plus voulu parler. Elle est partie tout de suite. Je voulais
133 la raccompagner à l'EMS car j'avais peur qu'elle s'écroule mais elle a refusé. Je me suis
134 juste assurée qu'elle soit bien arrivée.

135

136 **Questions de Me FOX :**

137 **Comment auriez-vous déménagé le secrétaire ?**

138 Avec mon mari.

139

140 **Vous avez indiqué qu'il manque à Mme ROSENSTIEL des albums**
141 **photos et des correspondances. N'a-t-elle pas du tout d'albums ?**

142 Elle a des albums de ses maisons mais pas de son enfance. Ce qu'elle m'a dit, c'est
143 qu'elle n'a pas eu le temps de prendre les affaires personnelles qu'elle avait dans d'autres
144 pièces que dans sa chambre. Par exemple, récemment, j'ai dû aller acheter des sous-
145 vêtements avec elle car elle n'en avait pas pris assez. Pour vous répondre, son armoire à
146 vêtements se situait dans sa chambre.

147

148 **Fin de l'audition**

149 **Après relecture, avez-vous des compléments ou corrections à**
150 **apporter ?**

151 Non.

152 Fin de l'audition : 10h15.

153 BERNARD-REBOREDO Maria Josefa :

154

155

156 La procureure :

La secrétaire :